

# DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Afin de vous assurer un délai d'attente minimum, le dépôt du dossier et le retrait du Passeport se font sur RENDEZ-VOUS du Lundi au Vendredi au :

**SERVICE ETAT-CIVIL, Mairie de Perros-Guirec, Tél. 02 96 49 02 41**

Il est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

## **TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS DOIVENT ÊTRE DES ORIGINAUX.**

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du passeport.

La présence du mineur, quel que soit son âge ou du majeur sous tutelle est obligatoire. La présence du mineur de moins de 12 ans n'est pas exigée lors de la remise du passeport, le passeport peut être remis au seul représentant légal.

Une pré-demande peut être faite en ligne sur le site de l'ANTS : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> (cette pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la Mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier).

## **PIECES A FOURNIR :**

- Un des documents suivants pour justifier de son état-civil :
  - Un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois comportant sa filiation – Plus nécessaire de fournir un extrait d'acte d'état civil si l'utilisateur est né dans une commune reliée à COMEDEC même en cas de 1<sup>ère</sup> demande de passeport. (Communication Electronique des Données de l'Etat-Civil). L'information sur les communes raccordées à COMEDEC est disponible à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>.
  - Un passeport biométrique ou électronique (qu'il soit ordinaire, de mission ou de service), valide ou périmé depuis moins de 5 ans. (les passeports biométriques et électroniques sont des titres sécurisés et sont identifiables par un symbole représentant un cercle à l'intérieur d'un rectangle qui figure sur la couverture sous le mot PASSEPORT) ;
  - Un passeport dit DELPHINE (reconnaissable à sa page état civil disposée en mode paysage) ou tout autre passeport (établi manuellement par exemple) valide ou périmé depuis moins de 2 ans ;
  - Une carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée) valide ou périmée depuis moins de 5 ans ;

*Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématématise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance. Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>, rubrique « les solutions » « COMEDEC » Villes adhérentes à la dématématiation ».*

- Un justificatif de domicile de moins d'1 an : une facture d'électricité, gaz ou téléphone, un titre de propriété, un certificat d'imposition ou de non imposition, une attestation d'assurance du logement, fiche de paie, attestation mutuelle ou sécurité sociale. (si l'original de ces pièces est sur support numérique, son impression aura valeur d'original) ;
- 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande (aux normes *Passeport*) ;

- Timbres fiscaux :
  - Personne majeur : 86 €
  - Mineur + de 15 ans : 42 €
  - Mineur - de 15 ans : 17 €

**Timbre dématérialisé peut être acheté en ligne sur le site internet de la Direction Générale des Finances Publiques** : <https://timbres.impots.gouv.fr>

- L'ancien passeport, à défaut une déclaration de perte ou de vol ;
- Une pièce d'identité officielle : carte d'identité du demandeur ou du représentant légal, ou permis de conduire.

Pièces complémentaires pour un mineur :

- Si parents divorcés ou séparés, le jugement justifiant l'autorité parentale et la résidence ;
- Pièce d'identité d'au moins un des parents.

Nom d'usage :

- En situation de divorce : le dispositif du jugement mentionnant l'autorisation de conserver le nom d'usage ;
- Pour un mineur : autorisation écrite et pièce d'identité de l'autre parent.

Pour une personne d'origine étrangère :

- Certificat de nationalité française ou acte de naissance délivré par le service central d'état civil à Nantes (11 rue de la Maison Blanche 44941 – NANTES CEDEX 9).